

Captages protégés, Eau potable préservée !



APPEL A PROJETS

« Collectivités et captages »

10 novembre 2015



SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DE LA VRAINE ET DU XAINTOIS

Présentation générale et contexte

Le Syndicat des Eaux de la Vraine et du Xaintois exploite deux captages :

- 0 La source de la Chavée, située sur la commune d'Attigneville. Même en période de sécheresse, comme en 2015, cette source n'est pas utilisée à son potentiel maximal et pourrait donc être amenée à alimenter en secours ou complément les communes voisines ;
- 0 La prise d'eau superficielle du Vair, sur la commune de Removille.

Ces deux ressources comptent parmi les plus importants des Vosges en termes de débit et alimentent 19 communes, soit près de 4 650 habitants. Elles sont classées dégradées vis-à-vis des pesticides. Depuis 1995, ces ressources sont intégrées dans l'opération Agri-Mieux « Agri Ouest » et ont également notamment bénéficié d'une forte adhésion des agriculteurs à des mesures agro-environnementales de remise en herbe qui ont montré leurs limites dans le temps et en termes d'efficacité.

Le SIE propose de lancer une étude sur le développement de la culture de luzerne sur les périmètres de protection des captages (646 ha pour la source de la Chavée et 794 ha pour la prise d'eau du Vair) afin de faire évoluer les assolements de façon pérenne. Plusieurs paramètres ont influé sur le choix de cette stratégie :

- 0 Présence historique de luzerne dans le secteur, avant son abandon progressif dans les années 80 du fait d'un élevage basé sur le couple maïs-soja ;
- 0 Bonne adaptation aux conditions pédoclimatiques des plateaux calcaires séchant de l'Ouest vosgien ; les périodes de sécheresses de 2014 et 2015 ont montré les limites des prairies temporaires de graminées et du maïs fourrager, alors que la luzerne, plus résistante, a permis d'assurer une production fourragère ;
- 0 Bonne perception de la part des agriculteurs en recherche d'autonomie sur leurs exploitations ;
- 0 La vente de luzerne peut permettre une diversification et une sécurisation du revenu des agriculteurs ;
- 0 La rentabilité accrue de cette culture pourrait aider à la pérennisation des conversions à l'agriculture biologique où la luzerne est régulièrement présente dans les assolements ;
- 0 La déclinaison en polyculture-élevage des mesures agro-environnementales permet un accompagnement financier de cette culture (réduction des pesticides et diminution des surfaces en maïs).

Description du projet

L'étude portera sur la faisabilité de créer une filière de vente de foin de luzerne en créant une unité de séchage permettant d'obtenir un fourrage à haute valeur alimentaire, afin d'augmenter la rentabilité de la luzerne et de mobiliser les producteurs autour d'un outil commun permettant une meilleure visibilité vis-à-vis des clients.

Captages protégés, Eau potable préservée !



Elle comprendra 2 volets :

Volet « Production »

Enquête auprès des producteurs en vue de :

- 0 Mobiliser les agriculteurs ;
- 0 Cibler les freins et leviers relatifs à l'augmentation des surfaces en luzerne ;
- 0 Estimer le potentiel de progression des surfaces en luzerne afin d'orienter le choix des débouchés ;
- 0 Faire adhérer les agriculteurs à la notion d'assolement concerté afin d'éviter un retournement simultané des surfaces remises en luzerne la même année.

Volet « Débouchés »

Enquêtes en vue d'évaluer le potentiel de demande en luzerne, pour l'autoconsommation et pour la vente :

- 0 Pour l'autoconsommation : bilan fourrager et mesure de l'autonomie protéique des exploitations, évolution des cheptels, ...
- 0 Pour la vente : recensement des clients potentiels et de leurs exigences, estimation des débouchés et de leur pérennité, ...

L'étude conclura à un scénario réalisable de développement de la luzerne dans les zones de captage en ciblant les leviers et freins relatifs aux différents acteurs. Elle précisera les prérequis notamment en termes de structuration de filière, conclura sur l'opportunité de créer une unité de séchage de fourrages, et, le cas échéant, précisera son dimensionnement et ses caractéristiques techniques.

La chambre d'agriculture des Vosges, la CRAL et l'INRA de Mirecourt ont été sollicités pour l'accompagnement du projet.

Points forts

- 0 Démarche ambitieuse et innovante, visant à pérenniser des actions efficaces.

Avancement du projet

Projet prêt à être lancé, cahier des charges de l'étude en cours d'élaboration :

- 0 Décembre 2015 : lancement de la consultation des bureaux d'études ;
- 0 Février 2016 : lancement de l'étude ;
- 0 Octobre 2016 : remise du rapport d'étude.

Coût : 26 500 € d'étude